Nations Unies A/75/75–E/2020/48

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 73 a) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Conseil économique et social
Session de 2020
25 juillet 2019-22 juillet 2020
Point 9 de l'ordre du jour
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport chaque année, ainsi qu'au Conseil économique et social, sur la question de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Il fait suite également à la résolution 74/118 de l'Assemblée et à la résolution 2019/14 du Conseil. Il porte sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

On y trouvera un aperçu des mesures prises pour améliorer la coordination et l'efficacité des interventions humanitaires, une description des tendances constatées, des difficultés rencontrées et des mesures prises dans le domaine de l'aide humanitaire, ainsi que des recommandations portant notamment sur le respect du droit international humanitaire, sur la lutte contre l'insécurité alimentaire, les déplacements forcés, les effets des catastrophes et des phénomènes climatiques, l'inclusion, la promotion de l'égalité des genres et la prévention de la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires. On y trouvera aussi des mesures relatives à des stratégies d'anticipation, à l'action rapide et au renforcement de la collaboration entre les entités s'occupant de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, qui visent à ne laisser personne de côté.

* A/75/50.

20-04392 (F) 160420 230420

Merci de recycler

I. Introduction

Principales tendances

1. En 2019, l'action humanitaire a été menée en réponse à des besoins humanitaires en rapide augmentation, dus en grande partie aux conflits, au mépris du droit international humanitaire et aux catastrophes, ces différents facteurs ayant été exacerbés par la crise climatique. Fin 2019, 145,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, soit environ 20 millions de plus que prévu initialement[1].

2. La détérioration et la prolongation des situations de conflit, associées à des violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, ont exacerbé des besoins humanitaires déjà très importants. Des civils ont été tués ou ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique, et des infrastructures civiles détruites ou endommagées. Les femmes et les enfants ont été touchés de manière disproportionnée. Les restrictions de l'accès humanitaire ont privé les populations de nourriture, d'eau, de soins de santé, de protection et d'autres formes d'assistance vitale. Des travailleurs humanitaires nationaux et internationaux ont été tués, enlevés, attaqués, détenus et menacés. Les conflits et les catastrophes ont eu d'importantes répercussions sur la santé mentale et le bien-être psychosocial.

3. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté en fréquence, en intensité et en variabilité, aggravés par les changements climatiques. La crise climatique alimente les déplacements de population, accroît la concurrence pour les ressources naturelles rares, augmente l'insécurité alimentaire et hydrique, sape les moyens de subsistance et entraîne une élévation du niveau de la mer ; elle menace l'existence même de nombreux petits États insulaires en développement[2]. Par ailleurs, elle expose également les femmes et les filles à un risque accru de violence fondée sur le genre. L'exposition à des risques multiples touche les plus vulnérables de manière disproportionnée, réduit la résilience des populations et est particulièrement dévastatrice lorsque conflits et phénomènes climatiques coïncident. Rien qu'en Afrique subsaharienne, les nouveaux déplacements internes ont doublé ces trois dernières années[3]. Si l'on ne prend pas d'urgence des mesures, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire chaque année en raison de la crise climatique devrait doubler d'ici à 2050 et les coûts exploser[4].

4. Le nombre de personnes déplacées a atteint des niveaux records. Plus de 70 millions de personnes ont été déplacées de force par la guerre, la violence et les persécutions[5], dont quelque 45,7 millions de personnes à l'intérieur de leur pays[6]. Les

---

[1] Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour 2020 (Genève, 2020).

[2] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Réchauffement planétaire de 1,5 °C.

[3] Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2020* (à paraître).

[4] Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *The Cost of Doing Nothing: The Humanitarian Price of Climate Change and How It Can Be Avoided*, (Genève, 2019).

[5] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends: Forced Displacement in 2018* (Genève, 2019). HCR, « Mid-year Trends 2019 » (Genève, 2020).

[6] Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2020*.

catastrophes naturelles ont fait 24,9 millions de déplacés de plus[7]. De nombreux pays ont connu à la fois une situation de conflit et des déplacements causés par des catastrophes, ce qui a aggravé la vulnérabilité des populations et eu des répercussions sur l'égalité des genres.

5. L'insécurité alimentaire a continué d'augmenter ; on compte 135 millions de personnes exposées à la faim aiguë dans le monde en raison des conflits, du climat et des mauvaises récoltes dues à une sécheresse chronique et un régime météorologique de plus en plus imprévisible. La majorité d'entre elles vivent dans 22 pays et territoires touchés par les conflits et l'insécurité ; 34 millions de personnes sont en situation de crise ou ont vu leurs conditions de sécurité alimentaire s'aggraver à cause des chocs climatiques et des risques naturels[8].

6. Une augmentation des épidémies, notamment de choléra, de rougeole et de fièvre hémorragique Ebola a été constatée en 2019, les crises prolongées, les déplacements et les changements climatiques ayant rendu celles-ci plus difficiles à contrôler. L'épidémie du nouveau coronavirus qui a éclaté durant les derniers jours de 2019 a eu de graves conséquences pour les personnes les plus vulnérables en 2020. Dans certaines régions, les infestations de ravageurs, comme le criquet pèlerin, ont aggravé l'insécurité alimentaire, porté atteinte aux moyens de subsistance et eu des répercussions humanitaires plus vastes sur la santé, l'éducation et d'autres services essentiels.

7. Ces tendances, qui sont souvent liées entre elles, ont aggravé la vulnérabilité des personnes et des communautés et accru leurs besoins humanitaires. En 2019, grâce à un financement record de 17,4 milliards de dollars, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont aidé plus de 61 millions de personnes dans le besoin dans 22 pays. Malgré la générosité des donateurs, le déficit de financement s'est élevé à plus de 12 milliards de dollars, soit 41 %. Les opérations humanitaires coordonnées par le système des Nations unies ont permis d'apporter nourriture, abris, eau propre, protection, éducation, services de santé et aide aux moyens de subsistance aux populations de pays en situation de conflit (au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen) ou victimes de catastrophes (au Mozambique et dans les Caraïbes). En décembre 2019, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires ont dit qu'il leur faudrait 28,8 milliards de dollars (montant record) pour prêter assistance à 109 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en 2020.

8. Malgré ces obstacles, le système humanitaire a redoublé d'efforts pour continuer d'améliorer son efficacité et sa capacité d'innover et d'intervenir plus tôt dans les crises, avant que les besoins n'augmentent. Il s'est attaché également à améliorer l'inclusion, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, les personnes handicapées et l'application du principe de responsabilité envers les personnes touchées, à établir des partenariats plus solides avec les organisations locales, nationales et régionales, le secteur privé et les institutions financières internationales.

9. Il faut faire encore davantage. À l'heure actuelle, une personne sur 45 dans le monde est dans une situation de crise humanitaire : il faut faire en sorte que cette personne ne soit pas laissée de côté dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faut notamment appuyer le programme de prévention du Secrétaire général et la décennie d'action en faveur du Programme 2030. À l'approche

[7] Ibid.

[8] Food Security Information Network, *Global Report on Food Crises 2020* (à paraître).

du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations unies, l'action du système des Nations Unies et de ses partenaires humanitaires met en évidence l'importance de la coopération multilatérale et montre que les principes humanitaires sont indispensables pour servir les populations dans le besoin.

II. Aperçu des situations d'urgence humanitaire en 2019

A. Situations d'urgence complexes

10. L'Organisation et ses partenaires ont fait face à plusieurs situations d'urgence complexes en 2019, où les violations du droit international humanitaire se sont poursuivies, l'accès humanitaire a été entravé et la protection des civils a continué d'être particulièrement difficile à assurer. Les risques liés à la protection ont été importants, notamment les risques de mariage précoce, de violence sexuelle et d'autres formes de violence fondée sur le genre.

11. L'opération humanitaire au Yémen est restée la plus importante menée en 2019, touchant plus de 12 millions de personnes. Près de 10 millions de personnes, dont 3,6 millions déplacées à l'intérieur du pays, ont eu besoin de l'aide alimentaire d'urgence pour survivre. Quelque 860 000 Yéménites ont dû faire face à une résurgence du choléra.

12. En République démocratique du Congo, quelque 13 millions de personnes ont eu besoin d'aide, dont 4 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté de près d'un million pour atteindre un total de 5 millions. Le pays a dû faire face à la deuxième plus grande épidémie d'Ebola jamais enregistrée, ainsi qu'à une grave épidémie de rougeole.

13. En République arabe syrienne, quelque 11 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les attaques sans discrimination se sont poursuivies contre les civils et les infrastructures civiles, notamment les installations médicales et les établissements scolaires, les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité, et le personnel médical et humanitaire.

14. En Afghanistan, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté de 49 % pour atteindre 9,4 millions. Des niveaux élevés de famine et de malnutrition ont été enregistrés : environ 10,2 millions de personnes étaient en situation de crise d'insécurité alimentaire. Quelque 190 000 personnes revenues d'autres pays ont eu besoin de protection, et on a compté 423 000 personnes déplacées par le conflit.

15. Au Burkina Faso, quelque 1,5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Le nombre de personnes déplacées par la violence est passé de 80 000 à plus de 500 000 ; cette crise liée aux déplacements est l'une de celles qui ont évolué le plus rapidement cette année.

16. Quelque 4,3 millions de personnes au Cameroun ont eu besoin d'une aide humanitaire ; fin 2019, on comptait environ 700 000 personnes déplacées. Le Cameroun a également accueilli 409 000 réfugiés, dont 290 000 originaires de la République centrafricaine et 112 000 du Nigéria.

17. En République centrafricaine, 2,6 millions de personnes (soit la moitié de la population) ont eu besoin d'une aide humanitaire. La violence gagnant des zones auparavant épargnées, la situation humanitaire s'est détériorée. Près du quart des

habitants ont été déplacés à l'intérieur du pays et on a compté plus de 600 000 personnes réfugiées, la plupart dans les pays voisins.

18. Au Tchad, 4,3 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, soit près d'un tiers de la population. Les habitants ont subi les effets d'une forte augmentation des attaques de Boko Haram et des conflits intercommunautaires. Le pays a continué d'accueillir plus de 465 000 réfugiés de différents pays de la région.

19. En République populaire démocratique de Corée, quelque 10,9 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les phénomènes climatiques récurrents ont aggravé l'insuffisance des infrastructures et des politiques nationales, les faibles niveaux de financement et les effets imprévus du régime de sanctions, mettant à l'épreuve la capacité des acteurs humanitaires de fournir une assistance vitale.

20. En Haïti, l'aggravation de la crise politique et socio-économique a entraîné un ralentissement des services publics et presque doublé le nombre de personnes dans le besoin, qui s'élevait à 4,6 millions à la fin de l'année.

21. En Iraq, quelque 6,7 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. L'instabilité a ralenti le retour des réfugiés. Plus de 1,8 millions d'Iraquiens étaient toujours déplacés.

22. En Libye, quelque 800 000 personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. La violence a entraîné le déplacement plus de 120 000 personnes, portant le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays à plus de 300 000. Des milliers de personnes ont été piégées par les combats, et des milliers de réfugiés et de migrants se sont retrouvés dans des centres de détention où les conditions de vie étaient inhumaines.

23. Au Mali, ce sont plus de 3 millions de personnes qui ont eu besoin d'une aide humanitaire. La violence et l'insécurité se sont propagées du nord vers les régions du centre et de l'ouest, et jusqu'au Niger et au Burkina Faso. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a doublé pour atteindre près de 200 000.

24. Au Myanmar, près d'1 million de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Le nombre de personnes déplacées dans l'État rakhine, l'État kachin, l'État shan et l'État kayin a atteint 275 000. Les Rohingya apatrides ont continué de faire l'objet de discriminations et de sévères restrictions de mouvement, et environ 130 000 d'entre eux se sont retrouvés emprisonnés dans des camps de l'État rakhine. À la suite de l'intensification des combats dans les États rakhine et chin, de nouvelles restrictions d'accès ont entravé la fourniture de services d'assistance et de protection. Plus de 900 000 réfugiés, principalement des Rohingya, étaient encore dans des camps au Bangladesh.

25. Au Niger, quelque 2,3 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. On a compté environ 440 000 personnes déplacées à cause du conflit, y compris des réfugiés du Nigéria et du Mali. L'insécurité alimentaire chronique, la malnutrition et la violence armée ont perturbé les services sociaux essentiels.

26. Au Nigéria, dans le contexte de la dixième année de conflit contre Boko Haram, quelque 7,1 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, dont près de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 300 000 autres à l'étranger, principalement dans les pays voisins.

27. Au Pakistan, plus de 7,1 millions de personnes étaient dans le besoin, et la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement s'est poursuivie dans les anciennes zones tribales sous administration fédérale. Les retours de personnes

déplacées se sont poursuivis et les communautés d'accueil se sont trouvées en situation d'insécurité alimentaire, face à une violence persistante et à l'absence de moyens de subsistance dans les zones de retour. Le Pakistan est resté le deuxième plus grand pays d'accueil de réfugiés.

28. En Somalie, l'action humanitaire a permis d'éviter l'augmentation prévue de 30 % de l'insécurité alimentaire, mais 5,4 millions de personnes ont tout de même eu besoin d'une aide humanitaire. On comptait 2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, auxquelles se sont ajoutées plus de 770 000 personnes déplacées à cause du conflit, des inondations et de la sécheresse.

29. Au Soudan du Sud, les conflits et les changements climatiques font que 7,5 millions de personnes, soit plus des deux tiers de la population, ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les taux de malnutrition ont dépassé le seuil d'urgence mondial. Près de quatre millions de personnes étaient toujours déplacées, dont 1,5 millions à l'intérieur du pays et 2,2 millions étaient réfugiées dans des pays voisins.

30. Au Soudan, quelque 8,5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, la crise économique entraînant une augmentation des besoins. Les progrès enregistrés, notamment la transition politique et la reprise des efforts de paix, ont permis d'améliorer l'accès humanitaire dans certaines parties du Kordofan méridional, du Nil Bleu et du Darfour.

31. En Ukraine, quelque 3,4 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles dirigées par des femmes et les enfants faisaient partie des plus vulnérables, tout comme les 350 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays qui vivaient dans des conditions désastreuses dans la zone contrôlée par le Gouvernement.

32. En République bolivarienne du Venezuela, quelque 7 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. En octobre 2019, plus de 4,5 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens se trouvaient hors de leur pays d'origine, dont 3,7 millions dans la région. Parallèlement, des maladies comme la rougeole et le paludisme ont refait surface.

33. Quelque 2,4 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Le non-respect de l'obligation de protéger a perduré et le manque important de ressources financières a restreint l'accès aux services essentiels.

B. Catastrophes associées à des risques naturels

34. Les risques naturels ont fait payer un lourd tribut aux populations de toute l'Afrique. En Afrique australe, à la suite d'un cycle prolongé de sécheresse et d'inondations, de nombreuses personnes sont à présent vulnérables face au prochain choc. En mars et avril, les cyclones tropicaux Idai et Kenneth ont frappé le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe à quelques semaines d'intervalle, causant la pire situation d'urgence soudaine que la région ait connue ces vingt dernières années. Les inondations ont touché 2,2 millions de personnes et on a enregistré de nombreux morts, blessés et malades.

35. Certaines régions de la Corne de l'Afrique ont enregistré deux saisons de pluies faibles consécutives, tandis que d'autres ont subi des inondations. La malnutrition a atteint un niveau alarmant, certaines régions enregistrant des taux de malnutrition

aiguë globale supérieurs à 30 %, soit plus du double du seuil d'urgence. Le manque d'accès à l'eau propre, les mauvaises conditions d'hygiène et le manque d'installations sanitaires ont aggravé les épidémies de maladies évitables. En Somalie, le rendement des récoltes a été inférieur de 70 % à la moyenne (le plus bas depuis 25 ans) à cause de la sécheresse. Les récoltes ont été mauvaises dans les régions du sud-est du Kenya. Au Soudan du Sud, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est monté à 6,4 millions à la suite de graves inondations. En Éthiopie, 2 millions de personnes ont été déplacées d'une manière ou d'une autre pour des raisons liées au climat et au conflit.

36. Dans la région des Grands Lacs, des inondations sans précédent en République centrafricaine, au Congo et en République démocratique du Congo ont touché respectivement 50 000, 170 000 et 900 000 personnes.

37. En Asie et dans le Pacifique, le cyclone Fani a provoqué des pluies abondantes et des vents violents, causant des dégâts chiffrés à plus de 1,8 milliards de dollars au Bangladesh et en Inde. En République populaire démocratique de Corée, plus de 6 000 personnes ont été déplacées et 46 000 hectares de terres agricoles inondées à la suite du typhon Lingling. Au Bangladesh et au Myanmar, les fortes pluies de mousson ont entraîné d'importantes inondations, touchant 7,6 millions de personnes au Bangladesh et entraînant le déplacement de plus de 400 000 personnes dans les deux pays. Aux Philippines, le typhon Phanfone a touché 2,4 millions de personnes et provoqué le déplacement de 145 000. Le typhon Kammuri a quant à lui entraîné le déplacement de 458 000 personnes supplémentaires ; plus de 350 000 personnes ont été touchées par une série de forts séismes à Cotabato City et 160 000 ont été déplacées. L'entrée en éruption du volcan du Mont Ulawun, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, a touché 16 000 personnes et causé le déplacement de plus de 13 000. Au Samoa, une flambée de rougeole a fait environ 80 morts, des enfants pour la plupart. En Afghanistan, les fortes pluies ont causé des inondations non saisonnières dans des endroits atypiques, touchant 280 000 personnes. Au Pakistan, 5 millions de personnes ont été affectées par la sécheresse.

38. Dans les Caraïbes, l'ouragan Dorian a frappé les Bahamas en septembre, apportant des vents de 320 kilomètres/heure, de fortes pluies et des ondes de tempête dans les îles et causant des dégâts considérables : les pertes économiques sont estimées à 3,4 milliards de dollars.

III. Principaux axes de l'aide humanitaire apportée en 2019

A. Faire respecter les normes

Respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

39. Des dizaines de milliers de civils ont été tués ou blessés ou ont subi des atteintes à leur intégrité physique lors d'attaques directes ou indiscriminées lancées par les parties aux différents conflits, ou ont été victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Les attaques ont endommagé des maisons, des écoles, des marchés, des lieux de culte et des infrastructures civiles essentielles, telles que des hôpitaux, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité et des systèmes d'assainissement, ce qui aura d'importantes conséquences à long terme. L'ampleur des dommages causés aux civils associée au non-respect du droit international humanitaire font que les besoins humanitaires ont atteint des niveaux records. Les

conflits étant l'une des causes premières de la faim dans le monde, il est resté essentiel de donner suite à la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité.

Accès humanitaire

40. Les hostilités, les violences contre les agents humanitaires et les restrictions à leur liberté de circulation ainsi qu'à celle des biens et des marchandises ont continué d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Les contraintes administratives, la taxation arbitraire et les retards sont autant d'éléments qui ont gêné les opérations humanitaires. L'ingérence des autorités ou d'acteurs non étatiques dans les opérations humanitaires a pris notamment la forme de tentatives visant à influencer la sélection des bénéficiaires ou des partenaires d'exécution ou à contraindre les partenaires humanitaires à travailler dans des conditions contraires aux principes humanitaires. Ces mesures d'obstruction ont empêché les opérations humanitaires d'atteindre les personnes dans le besoin, privant ainsi les bénéficiaires de leurs droits humains fondamentaux.

Protection des travailleurs et des biens humanitaires

41. Les travailleurs humanitaires ont été la cible d'attaques dans 35 pays : 405 travailleurs ont été attaqués, 131 tués, 144 blessés et 130 enlevés en 2018. Le pillage de fournitures de secours et l'occupation de locaux humanitaires ont perturbé l'acheminement de l'aide et la fourniture de services essentiels. Plus de 90 % des personnes tuées et blessées étaient des membres du personnel humanitaire national[9].

Protection des soins médicaux en période de conflit

42. En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a enregistré 1 007 attaques contre des travailleurs et des installations sanitaires, qui ont fait 198 morts et 627 blessés dans 11 pays et territoires[10] : destruction d'hôpitaux, attaques contre des transports et des fournitures médicales, utilisation d'installations médicales à des fins militaires et retrait d'articles médicaux de convois d'aide humanitaire. Dans le cadre de la lutte contre l'Ebola menée en République démocratique du Congo, 406 attaques ont été commises, qui ont fait 11 morts et 86 blessés parmi les travailleurs sanitaires et les patients. En outre, les efforts faits pour fournir une assistance médicale impartiale ont, dans certains cas, été entravés par la législation antiterroriste érigeant la fourniture d'un appui matériel en infraction pénale (l'appui étant défini en des termes suffisamment vagues pour englober la fourniture de soins médicaux).

Conséquences de la guerre urbaine

43. Les conflits dans les zones urbaines ont touché plus de 50 millions de personnes[11]. Le respect du droit international humanitaire et la protection des civils en milieu urbain ont posé de grandes difficultés compte tenu de la forte densité de population, du risque de présence soudaine et fortuite de civils parmi les combattants, de la proximité des objectifs militaires par rapport aux civils et aux biens de caractère

---

[9] Meriah-Jo Breckenridge et autres, « Speakable: Addressing sexual violence and gender-based risk in humanitarian aid », Aid Worker Security Report 2019: Humanitarian Outcomes (Agence des États-Unis pour le développement international, août 2019).

[10] Organisation mondiale de la Santé, Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé, consultable à l'adresse suivante : https://publicspace.who.int/sites/ssa/SitePages/PublicDashboard.aspx.

[11] Comité international de la Croix-Rouge, Services urbains lors de conflits armés prolongés - Pour une redéfinition de l'aide apportée aux populations touchées (Genève, 2015).

civil, de la vulnérabilité des infrastructures de services de base, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, et du risque de déplacements en masse de civils en quête de protection et d'assistance. L'utilisation généralisée d'armes explosives dans des zones peuplées a eu des effets dévastateurs immédiats et à long terme sur les civils, en particulier les enfants.

Conséquences néfastes des mesures de lutte contre le terrorisme

44. Les mesures de lutte contre le terrorisme peuvent avoir des effets néfastes sur les opérations humanitaires fondées sur des principes et compromettre la mission des organisations humanitaires qui consiste à aider et à protéger les personnes touchées par un conflit. Il est arrivé qu'une action humanitaire impartiale menée dans des zones dans lesquelles opèrent des groupes armés non étatiques soit considérée comme illégale, ce qui a créé des risques juridiques et des risques d'atteinte à la réputation pour le personnel et les organisations humanitaires et les a empêchés d'intervenir auprès des groupes armés non étatiques pour aider les personnes dans le besoin.

45. Pareille situation a parfois entraîné une réduction du financement des activités humanitaires ou amené des organisations à ne plus donner la priorité aux zones ayant les plus grands besoins humanitaires, et conduit à une restriction de l'accès aux services financiers en raison du désengagement des banques face aux risques. Il importe de noter que, dans ses résolutions 2462 (2019) et 2482 (2019), le Conseil de sécurité a exhorté de nouveau les États Membres à faire en sorte que toutes les mesures qu'il prenaient pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur imposait le droit international, notamment le droit international humanitaire et à tenir compte des effets que ces mesures pourraient avoir sur des activités exclusivement humanitaires, y compris médicales, menées par des acteurs humanitaires impartiaux de manière conforme au droit international humanitaire.

B. Réduire les déplacements

Gérer et réduire les déplacements internes forcés

46. Les déplacements internes ont continué d'augmenter en 2019, mettant à rude épreuve les personnes déplacées et à leurs communautés d'accueil. En octobre 2019, le Secrétaire général a annoncé la création d'un Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes afin d'appeler l'attention sur la question et de proposer des solutions concrètes visant à aider toutes les personnes et communautés touchées.

47. En outre, l'initiative multipartite des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qui a célébré son vingtième anniversaire le 4 septembre 2018, a intensifié les mesures de collaboration afin de prévenir les situations de déplacement interne, de protéger les personnes concernées et de remédier à de telles situations. Des plateformes de dialogue et de mise en commun des meilleures pratiques ont été mises en place dans le cadre d'un plan d'action triennal. En 2019, des échanges entre États ont eu lieu dans les régions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ; au Niger et au Soudan du Sud, les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été invitées à participer à l'élaboration de lois nationales les concernant, et une concertation multipartite a été engagée pour trouver des solutions en Éthiopie et en Ukraine.

48. L'Union africaine a proclamé 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique »; le système des Nations Unies a appuyé les manifestations organisées par l'Union africaine pour remédier aux situations de déplacement et célébrer les anniversaires de la Convention sur les réfugiés en Afrique et de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

49. En 2019, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes a appuyé des mesures visant à trouver des solutions aux déplacements internes et transfrontières dans le contexte des catastrophes et des effets néfastes des changements climatiques, qui ont notamment pris la forme de cours de formation et d'échange de pratiques efficaces. Elle a également informé le processus de recensement pour l'application des dispositions relatives aux déplacements en cas de catastrophe dans les directives du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) relatives aux déplacements de personnes en cas de catastrophe.

Réfugiés

50. Le nombre de réfugiés a continué d'augmenter et a atteint 25,9 millions en 2019. À la suite de l'affirmation du pacte mondial sur les réfugiés, le premier Forum mondial sur les réfugiés tenu en décembre 2019 a donné lieu à 1 025 annonces de contributions, 410 bonnes pratiques et 6 nouveaux arrangements servant les objectifs du pacte[12]. Trois plateformes de soutien régional ont été lancées pour appuyer les interventions menées en faveur des réfugiés en Amérique centrale et au Mexique, en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, et pour soutenir la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil.

Migrants en situation vulnérable

51. En 2019, au moins 3 431 personnes ont perdu la vie le long des routes migratoires[13]. Les migrants en situation de vulnérabilité ont été exposés à des risques accrus et ont dû traverser des régions dangereuses, où ils ont été exposés à divers risques : mort, disparation, violence, violence sexuelle, exploitation, traite, enlèvement, extorsion, manque d'accès aux services et détention arbitraire. Dans le cadre du suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a aidé les États à appliquer ledit Pacte mondial, en donnant la priorité aux droits et au bien-être des migrants et des communautés d'accueil.

C. Promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement et leurs liens avec la paix

52. Les crises humanitaires ont continué de devenir plus longues et plus complexes, mais les communautés humanitaires, de développement et de paix ont resserré leur collaboration afin de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités et d'aider les

[12] HCR, pacte mondial sur les réfugiés, consultable à l'adresse suivante : https://globalcompactrefugees.org/channel/pledges-contributions.

[13] Organisation internationale pour les migrations, Missing Migrants Project, consultable à l'adresse suivante : https://missingmigrants.iom.int.

communautés à améliorer leur résilience et à réaliser les objectifs de développement durable.

53. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement s'est efforcé d'améliorer la cohérence et les synergies entre les secteurs de l'humanitaire et du développement et de donner plus d'effet à l'action humanitaire et aux efforts de développement. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, il a examiné les progrès accomplis et les goulets d'étranglement constatés dans sept pays[14] et adopté des recommandations pour aider les équipes de pays à appuyer les efforts nationaux visant à favoriser le leadership des pays, l'analyse et la programmation conjointes, et à promouvoir la formulation et le financement des résultats collectifs, ainsi que le suivi de ces résultats[15].

54. Une analyse conjointe menée par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement a permis de recenser des domaines prioritaires et de définir des résultats collectifs au Burkina Faso, au Cameroun, au Nigéria, en Somalie et au Tchad. En République démocratique du Congo, une analyse conjointe des risques a donné des résultats collectifs concernant la fourniture de services de base et la réduction de la violence fondée sur le genre, des déplacements forcés et de l'insécurité alimentaire. Au Burundi, le lancement d'un plan de réponse humanitaire s'est accompagné d'une stratégie définissant des objectifs de résilience communs. En collaboration avec le système des Nations Unies et la Banque mondiale, le Gouvernement éthiopien a quant à lui mis au point une stratégie pluriannuelle proposant cinq résultats collectifs concernant toute une série de questions, dont la sécurité alimentaire.

55. Les résultats collectifs ont commencé à entraîner des changements dans les programmes et les budgets de certaines entités des Nations Unies, mais les gouvernements et les donateurs doivent faire des progrès plus systématiques pour améliorer la complémentarité des interventions de façon à remédier à la fragmentation des sources de financement entre les interventions humanitaires, de développement et de paix au niveau des pays. La collaboration avec les partenaires de développement et les donateurs multilatéraux et bilatéraux a commencé à se resserrer dans plusieurs pays, dont la République démocratique du Congo et la Somalie.

56. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement offre la possibilité de renforcer encore la collaboration entre les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. Des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires habilités dirigeront la mise en place d'analyses communes, notamment de bilans communs de pays, qui permettront aux acteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la paix de s'accorder sur les risques et les vulnérabilités déterminant les besoins des populations. Sur la base d'une analyse commune, le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable devrait s'attaquer plus efficacement aux causes profondes des risques, des besoins et des vulnérabilités en complétant les aperçus des besoins humanitaires et les plans de réponse humanitaire.

57. Certains donateurs adaptent leurs politiques et leurs mécanismes de financement afin de mieux harmoniser l'aide humanitaire et l'aide au développement, conformément à la recommandation donnée par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

[14] Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Niger, Nigéria, Somalie et Tchad.

[15] Voir www.un.org/jsc/sites/www.un.org.jsc/files/general/jsc_review_synthesis_and_recommendations_0.pdf

sur une collaboration plus étroite en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix. Les donateurs et le Comité permanent interorganisations se sont également engagés à proposer des solutions de financement pour favoriser une collaboration plus étroite, notamment dans le cadre de résultats collectifs.

D. Financement de l'action humanitaire : stratégies d'anticipation et action précoce

58. Les fonds de financement communs gérés par l'ONU ont montré leur utilité en rendant de nouveau possible une action précoce en 2019. Les organisations humanitaires ont continué de renforcer les stratégies d'anticipation pour agir en amont des risques spécifiques, à fort impact et à forte probabilité afin d'en atténuer les conséquences humanitaires. Les stratégies d'anticipation ont permis d'apporter des réponses plus rapides, moins coûteuses et plus dignes, qui ont également contribué à protéger les acquis du développement et à régler les problèmes avant que leurs effets humanitaires ne se multiplient.

59. Davantage de stratégies d'anticipation et d'actions précoces ont été menées en 2019. Par exemple, en Somalie, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, la Banque mondiale et d'autres partenaires humanitaires ont mis en place un cadre d'action anticipée à l'échelle du système pour faire face à une sécheresse extraordinaire. En Mongolie, une cartographie des risques de dzud a été établie qui permet de surveiller 14 indicateurs scientifiques, tels que la déviation des précipitations, le risque de sécheresse et la température régionale, l'objectif étant de mettre en place un financement fondé sur les prévisions par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les mesures prises ont porté sur 40 districts les plus à risque dans 12 provinces et aidé 2 000 familles d'éleveurs ; elles ont permis d'agir rapidement, bien avant que du bétail soit perdu. En 2019, le Fonds pour les interventions précoces de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a appuyé la mise en place de mesures d'anticipation en prévision de catastrophes prévues dans 12 pays en Afrique australe, en Amérique centrale et en Asie.

60. En juillet, le Gouvernement bangladais et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont repéré des communautés exposées à une menace imminente d'inondations dans le nord-ouest du pays. Par l'intermédiaire du système de banque mobile, le PAM a fourni à 5 000 familles parmi les plus vulnérables 53 dollars chacune, trois jours avant le cyclone et les inondations, pour qu'elles puissent se rendre dans des zones plus sûres, fortifier leur maison ou acheter des fournitures essentielles. En octobre, le Start Fund a alloué 325 000 dollars au Rwanda avant les inondations prévues, complétant les efforts faits par le Gouvernement, ce qui a permis à la population de stocker de la nourriture et des articles essentiels dans des points de stockage à sec. Les fonds ont également permis d'envoyer des messages d'alerte rapide destinés aux personnes vivant dans des zones à haut risque, en particulier aux personnes handicapées.

61. Le recours aux assurances contre les catastrophes pour atténuer les effets des événements à forte probabilité et à fort impact a également été un élément marquant de l'année 2019. En septembre, le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a versé 12,8 millions de dollars aux Bahamas à la suite de l'impact sans précédent de l'ouragan Dorian. Le même mois, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques a lancé une police d'assurance pour le Sénégal, doublant ainsi les sommes

mises à la disposition des personnes vulnérables pouvant être touchées par la sécheresse attendue. Elle a versé 12 millions de dollars au Gouvernement sénégalais et 10 millions de dollars au réseau Start Network pour qu'ils lancent des activités préétablies, notamment pour qu'ils procèdent à des transferts en espèces destinés à quelque 1,1 millions de personnes. Le Forum pour le développement de l'assurance participe également aux activités de financement des risques de catastrophe : dans le cadre d'un accord tripartite avec l'Allemagne et le Programme des Nations Unies pour le développement, il s'est engagé à relier 20 pays au financement des risques de catastrophes par le secteur privé d'ici à 2025.

E. Impacts climatiques

62. Les changements climatiques entraînent une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et affaiblissent la résilience des populations et des communautés. Les phénomènes climatiques ont des effets particulièrement dévastateurs dans les pays en conflit. Les huit crises alimentaires mondiales les plus graves ont toutes été liées à des chocs climatiques survenus dans des pays en conflit. En 2019, 13 des 20 pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques ont lancé un appel humanitaire inter-institutions. Dans le cadre de l'action humanitaire, l'anticipation des événements liés au climat et une action précoce peuvent contribuer à atténuer l'impact de ces événements et, en fin de compte, à sauver des vies et des moyens de subsistance.

63. On trouvera des précisions sur la situation relative aux catastrophes et les effets des phénomènes climatiques, ainsi que des recommandations sur le sujet, dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement (A/72/348).

IV. Action humanitaire en 2019 : faits nouveaux concernant les opérations et la coordination

A. Améliorer la coordination et l'action humanitaires

Cycle des programmes d'action humanitaire

64. Les améliorations apportées au cycle des programmes d'action humanitaire en 2019 ont consisté en premier lieu à analyser les besoins de façon plus approfondie et à mettre en place des outils permettant de mieux hiérarchiser les interventions dans les plans de réponse humanitaire afin de répondre aux besoins particuliers des personnes touchées grâce à une compréhension plus fine de la gravité des besoins.

65. Au-delà des causes et des conséquences immédiates des crises, l'analyse intersectorielle du cycle des programmes d'action humanitaire a permis d'appréhender les facteurs chroniques et structurels des besoins et d'examiner les risques émergents. L'analyse proposée dans les aperçus des besoins humanitaires met en lumière les problèmes propres aux différents groupes de population et aux différentes zones géographiques dans les domaines de la protection au sens large, du bien-être physique et mental, du niveau de vie, de la capacité des populations de subvenir à leurs besoins, de la résilience et des capacités de récupération. Des progrès ont été accomplis s'agissant notamment d'assurer un suivi plus stratégique et plus systématique de l'évolution des besoins et de la réalisation des objectifs.

66. Les améliorations apportées au cycle des programmes d'action humanitaire ont permis de procéder à des analyses plus inclusives grâce à des données ventilées par sexe, âge, handicap et autres facteurs de diversité et à une communication renforcée avec les populations touchées. Une attention particulière a été accordée à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et de nouvelles orientations sur l'intégration des personnes handicapées ont été examinées dans le cadre des aperçus des besoins humanitaires et des plans de réponse humanitaire pour 2019.

Fonds humanitaires de financement commun des Nations Unies

67. Grâce aux contributions record versées par les donateurs en 2019, le Fonds central pour les interventions d'urgence a pu allouer 539 millions de dollars à 49 pays et territoires du monde entier, ce qui représente le montant le plus élevé à ce jour. Au total, 200 millions de dollars ont été consacrés à des activités humanitaires vitales visant à faire face à 21 crises sous-financées, et 339 millions à des activités visant à répondre à de nouveaux besoins humanitaires dans 34 pays[16]. En 2019, les fonds de financement commun ont également alloué un montant record de 1,01 milliard de dollars à des opérations humanitaires menées dans 18 pays, dont 252 millions (25 %) ont servi à financer directement des organisations non gouvernementales nationales.

68. Les fonds humanitaires de financement commun ont démontré leur immense valeur en tant qu'instruments permettant de répondre avec rapidité et souplesse à des besoins vitaux. À titre d'exemple, quelques jours seulement après le passage du cyclone Idai en Afrique australe, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 21 millions de dollars à des opérations menées au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Dans les cinq jours qui ont suivi la demande de subvention, le Mozambique a reçu 14 millions de dollars pour appuyer le renforcement de l'action menée par le Comité permanent interorganisations partout dans le pays. Les fonds de financement commun ont également permis de répondre rapidement à des risques nouveaux. À titre d'exemple, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 10,5 millions de dollars au Burundi, à l'Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud pour financer des plans de préparation et d'intervention face au risque imminent de propagation de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo.

Assistance pécuniaire et sous forme de bons

69. L'assistance pécuniaire et sous forme de bons a permis de fournir une aide rapide et souple dans des situations d'urgence en donnant aux populations la possibilité de hiérarchiser leurs propres besoins dans la dignité, en contribuant à stimuler les marchés locaux et en favorisant le redressement. Cette modalité d'assistance permet également d'établir des liens à plus long terme avec les systèmes de protection sociale et les programmes de développement. L'assistance pécuniaire et sous forme de bons dans des situations d'urgence a continué de prendre de l'ampleur, passant de 10 % du montant total de l'aide humanitaire en 2016 à 16 % environ en 2018. Malgré cette amélioration notable, ce type d'assistance demeure insuffisamment exploité dans le cadre des interventions en cas d'urgence.

70. Les efforts visant à accroître la portée de l'assistance pécuniaire et sous forme de bons et à la rendre plus efficace et efficiente se sont intensifiés en 2019. La déclaration sur l'utilisation d'un système commun de transferts en espèces, adoptée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau de la coordination

[16] Voir https://cerf.un.org/what-we-do/allocation-by-country.

des affaires humanitaires, ainsi que le réseau commun de transferts en espèces géré par des organisations non gouvernementales, visent à renforcer la collaboration sur les questions liées aux mécanismes de transfert, aux systèmes interopérables et aux programmes afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'assistance pécuniaire et sous forme de bons.

B. Préparation en prévision des catastrophes et secours en cas de catastrophe : établissement de partenariats

71. En 2019, le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fourni un appui aux États Membres et collaboré avec les organisations régionales et les équipes de pays des Nations Unies pour assurer la préparation aux situations d'urgence et la gestion des catastrophes.

72. Les États Membres et les partenaires humanitaires ont établi conjointement des listes de réserve d'experts et de renforts humanitaires spécialisés et élaboré des méthodes, des programmes de formation et des outils qui ont permis de renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence aux niveaux national, régional et international. En ce qui concerne la préparation, le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes et les membres de l'équipe d'évaluation rapide des situations d'urgence de l'Association ont dispensé une formation initiale conjointe en Indonésie, et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a organisé un exercice régional de préparation aux séismes en Thaïlande pour renforcer la collaboration et l'interopérabilité en Asie. Aux Îles Salomon, les méthodes et stratégies d'intervention du système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été adaptées pour appuyer la formation d'une équipe nationale d'intervention d'urgence. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires du système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont également soutenu l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe en fournissant un appui aux missions d'évaluation des capacités demandées par la Bolivie (État plurinational de), les Comores, Maurice et le Togo.

73. Les interventions menées dans des situations d'urgence soudaine en 2019 illustrent l'intérêt de ces réseaux et partenariats. Après le passage des cyclones tropicaux Idai et Kenneth au Mozambique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, sous la direction du Gouvernement mozambicain, ont mis à disposition des structures permettant d'assurer une collaboration étroite avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales, les groupes d'organismes des Nations Unies, l'armée, les équipes médicales d'urgence et les équipes de recherche et de sauvetage, et de mieux coordonner le financement de l'action humanitaire. Le Bureau et l'Équipe ont également coopéré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de mettre des spécialistes des barrages et des inondations au service des gouvernements des pays touchés.

74. Les évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle entreprise pour faire face aux cyclones Idai et Kenneth ont mis en lumière certaines pratiques exemplaires, telles que le déploiement de hauts responsables de l'action humanitaire

avant la crise et au cours des premiers mois qui ont suivi le passage des cyclones afin d'appuyer les interventions menées par le Gouvernement, le déploiement rapide de coordinateurs et de spécialistes de la gestion de l'information et la constitution préalable de stocks d'articles de première nécessité dans les lieux stratégiques. L'investissement dans de solides systèmes d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence a été essentiel pour sauver des vies.

75. Lorsque l'ouragan Dorian a frappé les Bahamas, les membres de l'Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe ont appuyé l'intervention menée par le Gouvernement en participant à la création de centres de soutien aux opérations d'urgence au niveau des îles, et des équipes d'évaluation des besoins immédiats ont été déployées rapidement pour appuyer les mécanismes de coordination avant l'arrivée de l'aide et des travailleurs humanitaires. Les capacités de coordination civilo-militaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont été mises au service de la coordination de l'appui militaire bilatéral visant à faciliter les opérations de recherche et de sauvetage ainsi que la fourniture de l'aide. Des agents humanitaires ont également été déployés à la Barbade pour coopérer avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, les bureaux sous-régionaux des organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires et appuyer la coordination régionale.

C. Autonomiser les femmes et les filles

76. Les responsables de l'action humanitaire ont accordé une attention renforcée aux questions liées à l'égalité des genres dans l'action humanitaire, notamment le soutien et l'assistance aux femmes et aux filles ; les mesures visant à prévenir, à limiter et à combattre la violence fondée sur le genre et à promouvoir l'accès à des soins de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence ; le renforcement de la participation effective des femmes ; l'amélioration du financement des organisations de femmes.

77. Une solide analyse des besoins particuliers des femmes, des filles, des garçons et des hommes de différents âges et de différentes origines s'est révélée indispensable pour assurer l'efficacité de l'action humanitaire. L'amélioration des procédures de collecte et d'utilisation de données ventilées par sexe et par âge a permis de renforcer l'analyse des questions de genre à l'appui de l'élaboration des aperçus des besoins humanitaires et des plans de réponse humanitaire et de remédier plus efficacement aux risques de violence fondée sur le genre. En outre, l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes a déployé des conseillers dans 13 pays pour veiller à ce que les questions liées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes soient prises en compte à toutes les étapes de l'action humanitaire.

78. Une évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle axée sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles a été entreprise en 2019 afin d'analyser plus en détail les progrès accomplis dans la promotion de l'égalité des genres dans le contexte humanitaire. Le marqueur genre et âge, outil de conception et de suivi des interventions humanitaires, a été utilisé dans plus de 6 500 projets.

D. Rôle central de la protection

79. En 2019, le Comité permanent interorganisations a accordé un rang de priorité élevé à la question de la protection dans le cadre de l'action humanitaire, notamment

en portant les questions critiques à l'attention de ses dirigeants et en aidant les responsables de l'action humanitaire au niveau des pays à mettre en œuvre leur politique de protection. Les équipes de pays pour l'action humanitaire ont élaboré des stratégies avec l'appui des groupes chargés de la protection, et la question de la protection a été inscrite à l'ordre du jour des équipes et de l'ensemble des groupes de façon permanente. Les équipes de pays ont également adopté des approches multisectorielles visant à faire face aux risques recensés conjointement en matière de protection. Toutefois, les activités de protection prévues dans les plans de réponse humanitaire ont été financées à hauteur de 35 % seulement en 2019, ce qui a limité la portée et l'étendue des interventions.

Lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle

80. La mobilisation de moyens d'action permettant de prévenir, limiter et combattre la violence fondée sur le genre a été considérée comme une priorité en 2019 et a progressé grâce à des initiatives clefs. La conférence internationale sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire, qui a réuni des victimes, des spécialistes et des représentants d'organisations nationales et internationales, a permis de mobiliser plus de 363 millions de dollars et de recueillir des centaines d'engagements politiques, stratégiques et opérationnels. Des normes minimales ont été adoptées pour faire en sorte que la question de la violence fondée sur le genre soit mieux prise en compte dans les programmes humanitaires. L'utilisation du dispositif d'application du principe de responsabilité en matière de violence fondée sur le genre, composante essentielle de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, a été encouragée dans toutes les opérations.

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

81. Le nombre de victimes de crises humanitaires ayant signalé des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles a augmenté au cours de l'année écoulée[17]. Les raisons d'une telle augmentation ne sont pas claires, mais cet état de fait pourrait s'expliquer en partie par une plus grande libération de la parole et un meilleur accès aux mécanismes d'enregistrement des plaintes. Les acteurs humanitaires sont déterminés à protéger pleinement les populations contre l'exploitation et les atteintes et à faire en sorte que les auteurs soient amenés à rendre des comptes. En 2019, le Comité permanent interorganisations a renforcé les six principes fondamentaux régissant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en interdisant les rapports sexuels entre les bénéficiaires d'une aide et d'une protection humanitaires et les agents humanitaires lorsque ceux-ci exploitent abusivement leur grade ou leur poste[18] et a annoncé trois grandes priorités pour l'année : renforcer la prévention, accroître le nombre d'espaces sûrs pour permettre à toutes les victimes d'actes d'exploitation ou d'atteintes de dénoncer les faits et promouvoir un usage responsable de l'autorité.

82. Les membres du Comité permanent interorganisations ont renforcé la dotation en personnel des systèmes et des services chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau des pays afin de soutenir les hauts responsables et de déployer des techniciens spécialisés. Plus de la moitié des 34 pays

[17] Voir https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/data-allegations-un-system-wide.

[18] Voir https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/iasc-six-core-principles-relating-sexual-exploitation-and-abuse.

dans lesquels des opérations humanitaires sont en cours disposaient de coordonnateurs de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à la fin de 2019. Le Groupe chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion relevant du Comité permanent a fourni des conseils opérationnels et un appui technique aux réseaux nationaux pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et aux équipes de pays pour l'action humanitaire. Les partenaires du Comité permanent ont accéléré l'action collective visant à renforcer la formation du personnel, des personnes référentes chargées de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, des coordonnateurs et des partenaires d'exécution, et ont amélioré l'accès aux informations relatives à la protection et la prestation de services. En 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également créé un fonds d'un million de dollars pour permettre aux partenaires du Comité permanent d'enquêter sur les faits présumés d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels.

Protection de l'enfance

83. Les enfants continuent d'être victimes de « violations graves » en temps de conflit armé, notamment le recrutement et l'utilisation par des groupes armés, les meurtres ou atteintes à l'intégrité physique, les viols, les enlèvements, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et le déni d'accès humanitaire. Bien souvent, les enfants associés à des forces ou à des groupes armés ne bénéficient pas de l'appui nécessaire à leur rapatriement, à leur réadaptation et à leur réinsertion dans la société. Les enfants associés ou considérés comme étant associés à des groupes extrémistes violents ou nés de membres de tels groupes font face à des risques substantiels, notamment le risque d'être détenus par les autorités. Les dommages causés aux infrastructures essentielles en période de conflit, notamment aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ont des répercussions disproportionnées sur les enfants en augmentant par exemple les risques de maladies transmissibles et de malnutrition.

84. Les partenaires humanitaires ont continué de fournir des services d'intervention aux enfants touchés et à leurs familles, notamment en matière de regroupement familial et d'appui global à la réintégration, conformément aux normes minimales pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire révisées et publiées par le Comité permanent interorganisations en octobre 2019.

D. Localisation

85. Les parties prenantes ont continué de participer activement à des initiatives plus larges ayant trait à la localisation – qui constitue une part essentielle de leurs activités – et ont adapté leurs politiques et stratégies organisationnelles conformément aux engagements pris dans le cadre de ces initiatives. Certains progrès ont été accomplis s'agissant de l'appui fourni aux acteurs humanitaires nationaux et locaux, notamment grâce à l'investissement dans la formation des agents locaux et à l'affectation d'une plus grande part des ressources à leurs activités. Les fonds de financement commun sont demeurés la principale source de financement direct des organisations non gouvernementales nationales et locales, lesquelles se sont vu allouer 252 millions de dollars en 2019 (25 % de leur financement), soit plus de trois fois le montant alloué en 2015 (74 millions).

86. Les organisations non gouvernementales nationales et locales ont été plus nombreuses à appuyer les structures humanitaires et à diriger les groupes de travail techniques créés pour soutenir les groupes transversaux. La langue est importante

pour assurer l'efficacité et le respect du principe de responsabilité et peut également refléter le degré de localisation de la coordination. À cet égard, 55 % des groupes transversaux interrogés au niveau national ont indiqué qu'une langue officielle nationale ou locale était parlée lors des réunions, et la plupart ont dit avoir recours à du personnel multilingue pour assurer l'interprétation lors des réunions et la traduction des procès-verbaux.

F. Responsabilisation et inclusion

87. La responsabilisation et l'inclusion consistent notamment à veiller à ce que les personnes les plus exposées soient placées au centre de l'action humanitaire et en constituent le moteur. Les responsables du Comité permanent interorganisations ont considéré que la responsabilisation et l'inclusion systématiques étaient indispensables au respect des normes et des engagements collectifs.

88. Les vues des populations, leurs besoins en matière d'information et leurs moyens de communication privilégiés ont été recensés et analysés dans le cadre d'un plus grand nombre d'opérations humanitaires, avec le soutien du Groupe chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion relevant du Comité permanent dans 12 pays. L'objectif était d'intégrer ces informations dans les produits et les procédures à l'échelle des opérations pour éclairer l'élaboration des aperçus des besoins humanitaires et des plans de réponse humanitaire. Il convient de redoubler d'efforts pour veiller à ce que les vues des populations touchées soient non seulement recueillies mais également prises en compte.

Personnes handicapées

89. Les progrès se sont poursuivis s'agissant de faire en sorte que les personnes handicapées occupent une place plus centrale dans l'action humanitaire. Afin de susciter des changements, le Secrétaire général a présenté en juin la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap à l'échelle du système. Des directives sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire ont également été publiées par le Comité permanent interorganisations afin d'orienter l'action humanitaire et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

90. Les partenaires humanitaires ont également élaboré des orientations sur l'intégration du handicap dans les aperçus des besoins humanitaires et les plans de réponse humanitaire en mettant l'accent sur l'utilisation d'informations fiables à l'appui d'une action fondée sur des données factuelles. En 2019, le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun ont contribué au financement de mesures prioritaires en faveur des personnes handicapées. En outre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution appelant pour la première fois à la protection des personnes handicapées en situation de conflit [résolution 2475 (2019)].

91. Les prochaines étapes consisteront à assurer la mise en œuvre effective de tous ces nouveaux outils et instruments sur le terrain et au niveau mondial afin de garantir la prise en compte des droits et des besoins des personnes handicapées, et à promouvoir leur participation effective dans des contextes humanitaires.

Santé mentale et soutien psychosocial

92. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'une personne sur cinq ayant connu une situation de conflit au cours des 10 dernières années souffre de troubles

psychologiques sous une forme ou une autre. L'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dès les premières étapes des activités de préparation, de secours et de relèvement permet d'accroître la qualité et la portée des interventions, de renforcer la capacité d'adaptation des personnes touchées et d'accélérer le relèvement et la restructuration des communautés. L'UNICEF estime que 2,6 millions d'enfants vivant dans des zones de crise ont reçu des soins de santé mentale et un soutien psychosocial au cours des neuf premiers mois de 2019, notamment des enfants déplacés par un conflit, des persécutions ou des catastrophes naturelles. En 2019, les participants à la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Genève (Suisse), et à la Conférence internationale sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations de crise, tenue à Amsterdam, ont souligné qu'il importait de combler les lacunes critiques et de garantir l'accès et le financement.

93. Le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence a appuyé la mise en œuvre des directives adoptées par le Comité permanent, apporté un soutien aux groupes de travail chargés des questions liées à la santé mentale et au soutien psychosocial au niveau national et contribué à la gestion des activités multisectorielles relatives à la santé mentale et au soutien psychosocial dans les situations d'urgence. Le Comité permanent s'est également employé à élaborer un cadre commun de suivi et d'évaluation de la santé mentale et du soutien psychosocial afin d'améliorer la qualité des soins prodigués. Ce cadre commun devrait être achevé en juillet 2020. Des groupes de travail techniques sur la santé mentale et le soutien psychosocial au niveau des pays interviennent actuellement dans plus de 20 situations d'urgence.

G. Épidémies et flambées épidémiques

94. Les flambées épidémiques exacerbent les besoins humanitaires dans les situations d'urgence les plus graves en exigeant des ressources supplémentaires et en rendant les interventions plus complexes. Le Yémen, théâtre de la pire crise humanitaire de 2019, a également dû faire face à l'épidémie de choléra la plus dévastatrice jamais recensée dans le pays. En République démocratique du Congo, l'épidémie d'Ebola, qui a débuté en août 2018, a été la deuxième flambée la plus meurtrière jamais enregistrée et a exacerbé des besoins humanitaires déjà aigus et complexes, 2 300 personnes ayant trouvé la mort et 3 400 infections ayant été confirmées.

95. Les maladies infectieuses constituent une menace croissante pour des millions de personnes partout dans le monde. Les épidémies de choléra ont touché 3 à 5 millions de personnes chaque année. Les enfants de moins de 5 ans ont 20 fois plus de chances de mourir de diarrhée provoquée par une eau et des installations sanitaires insalubres que des suites de violences liées à un conflit. Après des années de progrès, le nombre de cas de rougeole a augmenté partout dans le monde en raison de lacunes dans la couverture vaccinale. La maladie est réapparue en 2019 dans le Pacifique, où des flambées ont été recensées aux Fidji, au Samoa, aux Tonga et aux Samoa américaines. Dans l'ensemble de l'Afrique, le nombre de cas de rougeole recensés au cours des trois premiers mois de 2019 a augmenté de 700 % par rapport à la même période en 2018. L'incidence mondiale de la fièvre de dengue a également augmenté de façon spectaculaire ces dernières années, la moitié de la population mondiale, soit

3,7 milliards de personnes environ, étant désormais menacée. Les progrès dans la lutte contre le paludisme sont au point mort.

96. L'Organisation mondiale de la Santé a collaboré avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pour diriger les interventions sanitaires d'urgence et aider les pays à renforcer leurs capacités de gérer les risques épidémiques et de mettre en œuvre le Règlement sanitaire international de 2005, notamment en élaborant des plans d'étape nationaux à l'appui de la collaboration sur les questions liées à l'interface homme-animal. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a appuyé l'élargissement de l'action humanitaire et mis les allocations du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun au service de mesures visant à répondre aux besoins et à anticiper les épidémies, notamment en soutenant les systèmes de santé dans les pays touchés et les pays voisins afin de prévenir la propagation.

H. Données, nouvelles technologies et innovation

97. Les données sont essentielles pour répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et assurer une coordination humanitaire renforcée. Le Centre des données humanitaires a continué de promouvoir l'utilisation et la mise en commun des données ainsi que la collaboration afin d'accroître l'efficacité des applications d'analyse et de modélisation prédictive des risques de catastrophe. À la fin de l'année, la plateforme d'échange de données humanitaires du Centre hébergeait plus de 17 000 jeux de données accessibles à des centaines d'organisations, des grands organismes des Nations Unies aux organisations non gouvernementales locales. Cette plateforme a été consultée par plus de 700 000 utilisateurs de presque tous les pays du monde.

98. Des approches novatrices de l'action humanitaire ont été utilisées pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide. L'innovation et les nouvelles technologies ont permis de mieux cartographier les problèmes de santé, de modéliser les risques et de fournir l'assistance voulue de façon plus efficace. À titre d'exemple, l'OIM utilise un système de contrôle des produits de base pour suivre l'itinéraire des colis jusqu'à leur arrivée dans les entrepôts et leur livraison au bénéficiaire final grâce à des codes QR géolocalisés, ce qui permet d'accroître la transparence et l'efficacité des opérations humanitaires et d'assurer le respect du principe de responsabilité.

99. Le système humanitaire doit également adapter ses stratégies aux nouvelles technologies. Le Comité international de la Croix-Rouge s'emploie par exemple à mettre à jour ses orientations pour tenir compte des opérations cybernétiques dans les conflits armés, du recours à des systèmes d'armes létaux autonomes et de l'utilisation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. La protection des données des bénéficiaires et l'utilisation responsable des nouvelles technologies de façon à ne pas causer de préjudices involontaires sont également source de difficultés croissantes.

I. Renforcement des ressources humaines

100. Conformément à la stratégie du Secrétaire général en matière de ressources humaines et à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a progressé sur la voie d'une plus grande parité des sexes et d'une meilleure représentation géographique en 2019 grâce à sa stratégie quadriennale relative aux ressources humaines pour la période 2018-2021. Cette stratégie prévoit notamment la mise en

œuvre d'un nouveau programme de perfectionnement des cadres qui accorde la priorité aux femmes, au personnel recruté sur le plan national et aux ressortissantes et ressortissants des États sous-représentés. L'organisation des carrières du personnel recruté sur le plan national a été considérée comme un moyen essentiel de constituer une réserve de fonctionnaires de différentes régions pouvant présenter leur candidature à des postes d'administrateur recruté sur le plan international.

101. En collaboration avec les membres du Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a tenu à jour le fichier de la coordination humanitaire et le fichier de candidates et de candidats à fort potentiel et encouragé une plus grande diversité parmi les candidat(e)s potentiel(le)s à des postes de direction dans le secteur humanitaire, notamment en matière de sexe, d'origine géographique et de compétences linguistiques présentant un intérêt dans le contexte humanitaire.

102. Les organismes des Nations Unies ont pris des mesures de même nature pour accroître la diversité. À titre d'exemple, les politiques élaborées par le HCR, l'UNICEF et le PAM en matière de parité des sexes ont permis d'accroître le nombre de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international, notamment de femmes originaires de pays en développement. Les organismes ont créé des listes de réserve de candidates et de candidats internationaux(ales) pour accroître la diversité, notamment géographique. Le HCR a fait état d'une augmentation du nombre de femmes sur le terrain et dans les lieux d'affectation famille non autorisée et s'est employé à accroître la diversité dans les bureaux des sept régions où il est présent.

V. Recommandations

103. **Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général fait les recommandations suivantes :**

a) **Les États Membres, les parties à un conflit et les organisations humanitaires devraient promouvoir et garantir le respect plein et entier des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;**

b) **Les États Membres et les parties à un conflit devraient autoriser et faciliter l'accès rapide, sans entrave et durable à une assistance humanitaire impartiale, simplifier et accélérer les procédures d'entrée et de déploiement des équipes, biens et services humanitaires, et éliminer les obstacles, les restrictions et les redevances qui entravent cet accès ;**

c) **Les États Membres et les parties à un conflit devraient prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour promouvoir, respecter et faire respecter le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés, notamment en garantissant la protection des civils et d'autres personnes et biens protégés, élaborer des cadres politiques nationaux venant préciser les pouvoirs et responsabilités institutionnels en matière de protection des civils et renforcer les mesures visant à traduire en justice les auteurs de violations graves, notamment les violations commises sur des enfants ;**

d) **Les États Membres et les parties à un conflit devraient respecter et protéger le personnel de santé et les agents humanitaires, ainsi que leurs locaux et leurs biens, notamment en s'abstenant de perpétrer des attaques contre eux et en prenant toutes les précautions possibles pour les épargner dans les opérations militaires. Ils devraient prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour**

protéger les missions médicales et humanitaires, telles que celles qui sont définies dans les recommandations faisant suite à la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, notamment en interdisant la criminalisation des soins médicaux et de l'assistance humanitaire, en renforçant les mesures visant à amener les auteurs de violations graves à répondre de leurs actes, en assurant l'adoption en droit interne des protections prescrites par le droit international et en mettant en commun les meilleures pratiques ;

e) **Les États Membres et les groupes armés non étatiques devraient respecter le caractère civil des écoles et des autres établissements d'enseignement et s'abstenir de toute action qui risquerait de nuire à la protection de ces établissements contre des attaques directes, et condamner fermement toutes les attaques menées contre des écoles en violation du droit international humanitaire, ainsi que les menaces de telles attaques ;**

f) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient continuer de placer la protection au centre de l'action humanitaire, renforcer les capacités et les programmes afin de réduire au minimum les risques pour la sécurité des populations touchées, améliorer l'environnement protecteur, promouvoir la sécurité et la dignité des personnes touchées et intensifier systématiquement l'action menée pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en veillant à placer les victimes au centre de cette action et à faire en sorte qu'elles reçoivent la protection et l'aide dont elles ont besoin ;**

g) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient intensifier leurs efforts et accroître leur financement pour lutter contre la violence fondée sur le genre, en veillant à ce que les victimes aient accès aux services essentiels dès le début des situations d'urgence, et intégrer systématiquement la prévention, l'atténuation des risques et les interventions dans les plans de réponse humanitaire ;**

h) **Les parties à un conflit devraient s'abstenir d'utiliser des engins explosifs à large rayon d'impact dans les zones habitées, et les États Membres sont encouragés à adopter une déclaration politique sur les conséquences humanitaires de l'utilisation de tels engins, dans laquelle ils s'engageraient notamment à ne pas y avoir recours, ainsi qu'à élaborer des politiques et pratiques opérationnelles connexes ;**

i) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations d'aide humanitaire et de développement devraient appuyer l'intensification des efforts visant à prévenir et à réduire les déplacements internes forcés, à protéger et à aider les personnes déplacées et à parvenir à des solutions durables, conformément aux normes internationales. Ils sont encouragés à collaborer de manière constructive avec le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et à mettre en commun les pratiques adoptées et les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions durables ;**

j) **Les États Membres devraient veiller à ce que les mesures antiterroristes soient conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés et ne fassent pas obstacle aux activités humanitaires fondées sur des principes, notamment les activités médicales ;**

k) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient redoubler d'efforts pour fournir et financer des services de santé mentale et de soutien psychosocial intersectoriels**

dans le cadre des programmes humanitaires de préparation, d'intervention et de relèvement afin de répondre aux besoins de toutes les populations touchées dans toutes les situations d'urgence ;

l) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient multiplier les stratégies visant à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et à assurer notamment leur participation effective à la prise de décision en veillant à ce que ces stratégies s'appuient sur une solide analyse des questions de genre ;**

m) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient renforcer leurs capacités, notamment en matière de ressources humaines et financières et d'expertise, pour intégrer la question des personnes handicapées dans les programmes, politiques et cadres stratégiques, améliorer la collecte, l'utilisation et la mise en commun de données ventilées par handicap et garantir la participation des personnes handicapées à toutes les étapes du cycle des programmes d'action humanitaire ;**

n) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations d'aide humanitaire et de développement, les organisations œuvrant en faveur de la paix ainsi que les autres acteurs concernés devraient renforcer la coopération, y compris l'analyse conjointe et la planification concertée en vue de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité, ainsi que le financement pluriannuel axé sur les résultats collectifs, dans le plein respect des principes humanitaires ;**

o) **Les États Membres et le secteur privé sont invités à financer pleinement les plans de réponse humanitaire, notamment dans les situations d'urgence sanitaire, afin que tous les besoins vitaux puissent être satisfaits. Ils sont encouragés à continuer d'appuyer les fonds de financement commun et à financer à hauteur d'un milliard de dollars le Fonds central pour les interventions d'urgence établi par le Secrétaire général ;**

p) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient continuer de s'employer à promouvoir des partenariats constructifs entre acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux afin de renforcer, sans les remplacer, les capacités des acteurs et des institutions à l'échelle locale, et mettre l'accent sur la mobilisation des populations, notamment en renforçant les capacités et en assurant un financement avant, pendant et après les situations d'urgence et en veillant à ce que les personnes et les populations touchées soient placées au centre de l'action menée ;**

q) **Les États Membres, les parties à un conflit, les organismes des Nations Unies, les organisations d'aide humanitaire et de développement, les organisations œuvrant en faveur de la paix et les autres acteurs concernés devraient redoubler d'efforts pour prévenir et combattre l'insécurité alimentaire, notamment en renforçant la collaboration entre les organisations humanitaires et les acteurs du développement et de la paix, en investissant dans l'agriculture, l'adaptation aux changements climatiques et la santé en vue de protéger les vies, les moyens de subsistance et la production alimentaire, en accordant d'urgence et avec souplesse les fonds nécessaires, en fournissant un appui renforcé à une protection sociale résiliente et tenant compte des risques et en veillant au respect du droit international humanitaire, notamment en interdisant l'utilisation de la famine comme méthode de guerre et en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux personnes touchées ;**

r) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient redoubler d'efforts pour faire face aux incidences humanitaires des changements climatiques, notamment en recourant davantage à l'analyse des risques climatiques dans la planification et la programmation et en renforçant les dispositifs d'alerte rapide, la préparation, les mesures de réduction des risques de catastrophe et la résilience et en améliorant l'efficacité et la rapidité des interventions ;**

s) **Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient redoubler d'efforts pour anticiper les crises humanitaires et renforcer les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides ainsi que la préparation aux situations d'urgence afin d'agir avant que les catastrophes ne se produisent, notamment en cas d'épidémie et de pandémie, et de réduire les incidences humanitaires des catastrophes.**